

A V I S P U B L I C

CONVOCAION D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Éric Beaulieu, Directeur-général et greffier trésorier, conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec* ;

QU'UNE séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka se tiendra le mercredi 8 décembre 2021, à 19 h 30 ;

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 30 novembre 2021.



Éric Beaulieu
Directeur-général et greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Éric Beaulieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le 30 novembre 2021, l'avis ci-annexé en en affichant une copie à l'endroit suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal
221, rue Centrale

Bibliothèque Maxime-Raymond

et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30 novembre 2021.



Éric Beaulieu
Directeur-général et greffier trésorier